

Terrasse / Deuxième issue vers l'extérieur / Escalier de secours / Rampe d'accès

Liste de contrôle et trousse de demande



Le présent document et toutes les pièces jointes sont fournis pour aider les personnes qui demandent certains permis et approbations qu'exigent divers arrêtés de The City of Saint John ainsi que des lois et règlements. En cas de divergence entre le présent document et ses pièces jointes et l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable, c'est l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable qui l'emporte.

Demande de permis de construction et d'aménagement

Liste de contrôle des éléments d'une demande complète pour :

➤ Terrasse / deuxième issue vers l'extérieur / escalier de secours / rampe d'accès (résidentiel)

PATRIMOINE : Si le bâtiment se situe dans une aire de conservation du patrimoine, veuillez communiquer avec l'agent du patrimoine afin d'obtenir les exigences, une analyse et son approbation avant de demander un permis de construction. Tous les aspects des travaux et modifications effectués à l'extérieur du bâtiment doivent être approuvés par l'agent du patrimoine ou le Conseil d'aménagement du patrimoine, ou les deux.

SECTEURS INONDABLES : Si le bâtiment est situé dans un secteur inondable, toute modification à la superficie au sol du bâtiment peut nécessiter une analyse et l'achat de capacité compensatoire de réception des eaux en crue. Veuillez communiquer avec nous pour faire approuver un aménagement dans un secteur inondable avant de présenter une demande de permis de construction.

L'auteur de la demande doit présenter tous les éléments suivants qui s'appliquent :

- le **formulaire de demande** rempli et signé
- le **droit de permis** et le **dépôt remboursable**
- un **plan de situation** indiquant ce qui suit :
 - les dimensions du lot
 - les distances entre chaque limite de la propriété et la terrasse



- un dessin typique **de la terrasse, de l'escalier de secours ou de la rampe d'accès**
- Pour les constructions visées à la partie 3 du *Code national du bâtiment*, il faut joindre des dessins techniques portant le cachet d'un ingénieur.
- D'**autres renseignements** peuvent aussi être exigés afin de compléter la demande. Il est donc fortement recommandé à l'auteur de la demande de consulter le personnel municipal avant de présenter sa demande.
- Il se pourrait que vous deviez obtenir une approbation du **prévôt des incendies** ou du **Service de prévention des incendies de Saint John** – si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec eux au (506)658-2962 ou à fireprevention@saintjohn.ca.

REMARQUE : Des blocs pour terrasses peuvent être utilisés s'il s'agit d'une terrasse résidentielle visée par la partie 9 du *Code national du bâtiment* qui **n'est pas** attenante au bâtiment (terrasse détachée) qui est d'une hauteur maximale de 2 m au-dessus du niveau du sol.



LIEU	ADRESSE MUNICIPALE :	NID :			
	AIRE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE : O / N SECTEUR DE DENSIFICATION : O / N SECTEUR INONDABLE : O / N PLAN DE NIVELLEMENT APPROUVÉ : O / N				
À L'USAGE DU PERSONNEL	NO DE DEMANDE :	DATE DE RÉCEPTION :			
	REÇUE PAR :				
RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE	AUTEUR DE LA DEMANDE	COURRIEL	TÉLÉPHONE		
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL			
	ENTREPRENEUR	COURRIEL	TÉLÉPHONE		
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL			
	PROPRIÉTAIRE	COURRIEL	TÉLÉPHONE		
	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL			
USAGE ACTUEL		USAGE PROPOSÉ			
COCHEZ LES CASES APPLICABLES	BÂTIMENT	URBANISME	INFRASTRUCTURE	PATRIMOINE	
	<input type="checkbox"/> RÉNOVATIONS INTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION	<input type="checkbox"/> DÉROGATION	<input type="checkbox"/> EXCAVATION DANS LES RUES	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT
	<input type="checkbox"/> RÉNOVATION EXTÉRIEURES	<input type="checkbox"/> BÂTIMENT ACCESSOIRE	<input type="checkbox"/> LETTRE DU SERVICE D'URBANISME	<input type="checkbox"/> PONCEAU POUR VOIE D'ACCÈS	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE
	<input type="checkbox"/> ANNEXE	<input type="checkbox"/> PISCINE	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DRAINAGE	<input type="checkbox"/> AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE
	<input type="checkbox"/> TERRASSE	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU CONSEIL	<input type="checkbox"/> EAU ET ÉGOUTS	<input type="checkbox"/> DÉMOLITION
	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> ENSEIGNE	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> AUTRE
	<input type="checkbox"/> NORMES MINIMALES	<input type="checkbox"/> AUTRE	<input type="checkbox"/> DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME		
DESCRIPTION DES TRAVAUX					

Je consens à ce que The City of Saint John m'envoie à l'occasion des messages électroniques commerciaux au sujet de ses initiatives et mesures incitatives.

Déclaration générale sur la collecte de données

Les présents renseignements sont recueillis en vue de la prestation, par The City of Saint John, d'un programme ou d'un service existant. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service sont recueillis. Sauf si la loi le prescrit, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec un tiers sauf avec votre consentement exprès.

La Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée confèrent l'autorisation légale pour recueillir ces renseignements. Pour obtenir plus de renseignements, ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent de gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels :

Édifice de l'hôtel de ville
 15, Market Square,
 Saint John (N.-B.) E2L 1E8
commonclerk@saintjohn.ca
 (506)658-2862



The City of Saint John

Je soussigné présente la ou les demandes de permis ou d'approbation indiquées ci-dessus à l'égard des travaux décrits sur les plans, demandes et formules ci-

jointes. La présente demande contient tous les documents nécessaires pour obtenir le ou les permis ou approbations demandés. Je conviens de me conformer aux plans et devis descriptifs ainsi qu'à tous les arrêtés municipaux et aux conditions imposées par la municipalité.

Nom de l'auteur de la demande

Signature de l'auteur de la demande

Date



Annexe C : Frais

Les droits de demande mentionnés dans le présent arrêté sont les suivants :

Permis de construction : 120 \$ + 8,90 \$/1 000 \$ de valeur estimative + 2 \$ par page présentée mesurant plus de 279 mm sur 420 mm.

Frais d'administration supplémentaires	
Deux premières inspections supplémentaires – catégorie 1	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 2	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 3	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 3	200 \$
Examen supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Examen supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Examen supplémentaire – catégorie 3	100 \$ l'heure ou partie d'une heure, par visite
Modification du droit de demande	8,90 \$/1 000 \$ de la différence par rapport à la valeur estimative

Permis de démolition	Garage ou bâtiment accessoire lié à un logement à densité faible ou moyenne	230 \$
	Tout autre permis de démolition	340 \$
Réimplantations	Toutes	Frais de démolition + 8,90 \$/1 000 \$ de la valeur estimative



Annexe D : Valeurs estimatives attribuées – logements à densité faible ou moyenne

Nouvelle construction		110 \$ par pi ²
Sous-sol et étages supplémentaires aménagés		55 \$ par pi ²
Rajouts	Avec fondation	110 \$ par pi ²
	Vide sanitaire	Moins 20 %
	Construction à poteaux et poutres	Moins 30 %
Rénovations		22 \$ par pi ²
Terrasses		15 \$ par pi ²
Garage (attenant ou isolé)		40 \$ par pi ²
Bardage	Vinyle	6,50 \$ par pi ²
	Aluminium ou acier	7 \$ par pi ²
	Bardeaux et bardage à clins	5 \$ par pi ²
Malgré ce qui précède, lorsque seule la valeur estimative des matériaux est disponible		Le double de la valeur estimative des matériaux



Annexe E : Dépôts remboursables

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de construction.

Tous les permis	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 0 \$
Permis de catégorie 1	Si la valeur estimative est de 2 000 \$ ou plus : 200 \$
Permis de catégorie 2	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative avec un minimum de 300 \$ et un maximum de 2 000 \$
Permis de catégorie 3	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative, avec un minimum de 500 \$ et un maximum de 5 000 \$

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de démolition.

Toutes les démolitions	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 150 \$ Si la valeur estimative est de 2 000 \$ à 10 000 \$: 500 \$ + 5 % de la valeur estimative Si la valeur estimative est supérieure à 10 000 \$: 10 % de la valeur estimative, jusqu'à concurrence de 5 000 \$
------------------------	--

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour les réimplantations.

Toutes les réimplantations	Les dépôts qui s'appliquent aux permis de démolition et aux permis de construction
----------------------------	--



Annexe F : Catégories

Pour l'application de la présente annexe, MICI s'entend de ce qui suit :
Habitations multifamiliales de trois logements et plus
Bâtiments ou constructions industriels
Bâtiments ou constructions commerciaux
Bâtiments ou constructions de services publics
Tous les autres bâtiments ou constructions qui ne sont pas des logements à densité faible ou moyenne

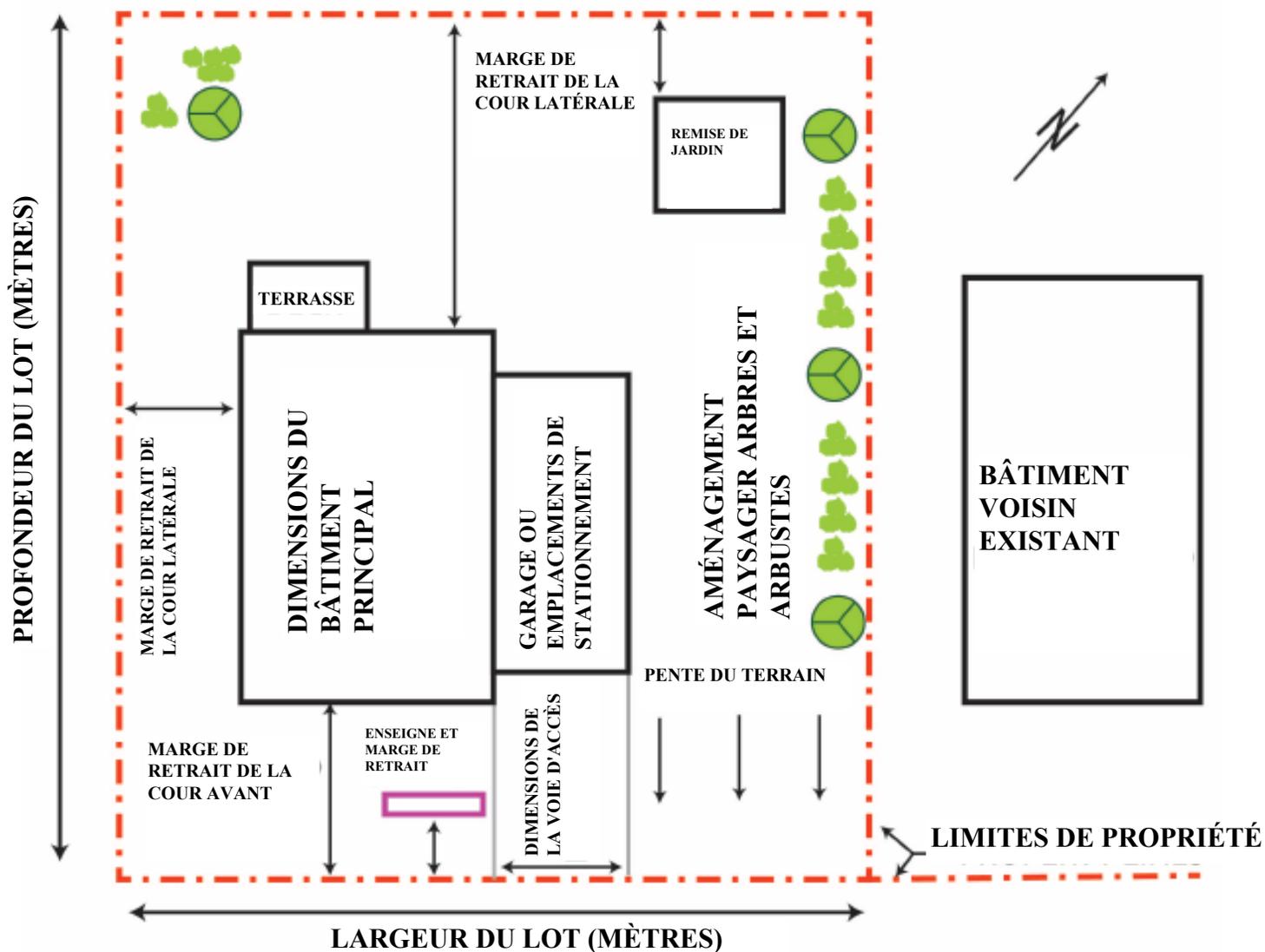
CATÉGORIE 1
Logements à densité faible ou moyenne : fenêtres et portes
Logements à densité faible ou moyenne : terrasses
Logements à densité faible ou moyenne : bardage
Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$
Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$
Logements à densité faible ou moyenne : bâtiments accessoires et garages
Toutes les démolitions
Installations électriques

CATÉGORIE 2
Logements à densité faible ou moyenne : nouvelles constructions
Logements à densité faible ou moyenne : nouveaux logements ou logements accessoires
Logements à densité faible ou moyenne : rajouts
Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus
Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus
MICI : rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$
MICI : rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$
MICI : changements d'occupation, sans rénovations
Maisons mobiles
Tentes

CATÉGORIE 3
MICI : nouvelles constructions
MICI : rajouts
MICI : nouveaux logements
MICI : rénovations intérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus
MICI : rénovations extérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus

EXEMPLE DE PLAN DE SITUATION TYPIQUE

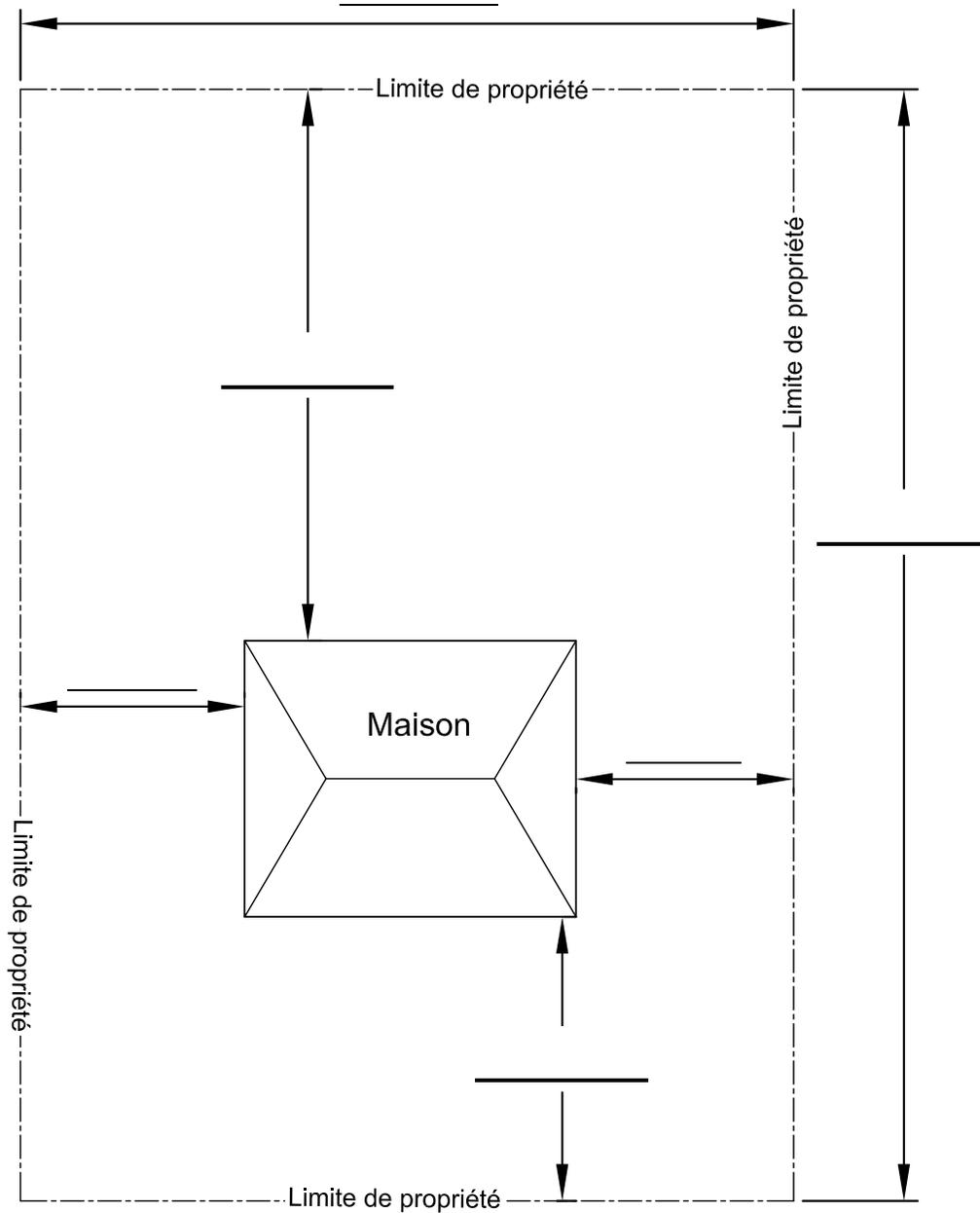
PLAN DE SITUATION TYPIQUE



NUMÉRO DE VOIRIE ET NOM DE LA RUE

PLAN DE SITUATION TYPIQUE

(AJOUTER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES et TERRASSES AU BESOIN)



Nom de la Rue: _____

(Si le lot est un lot d'angle, indiquer les rues qui se croisent)

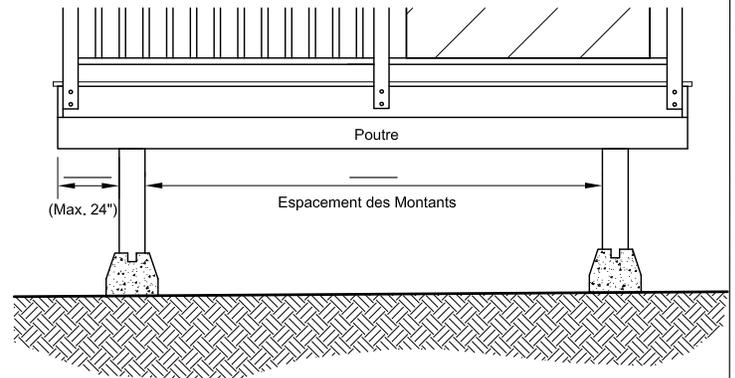
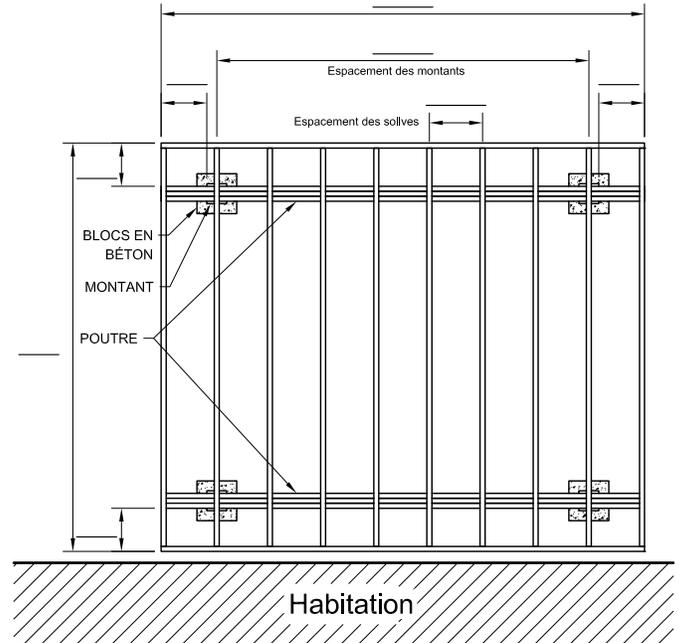
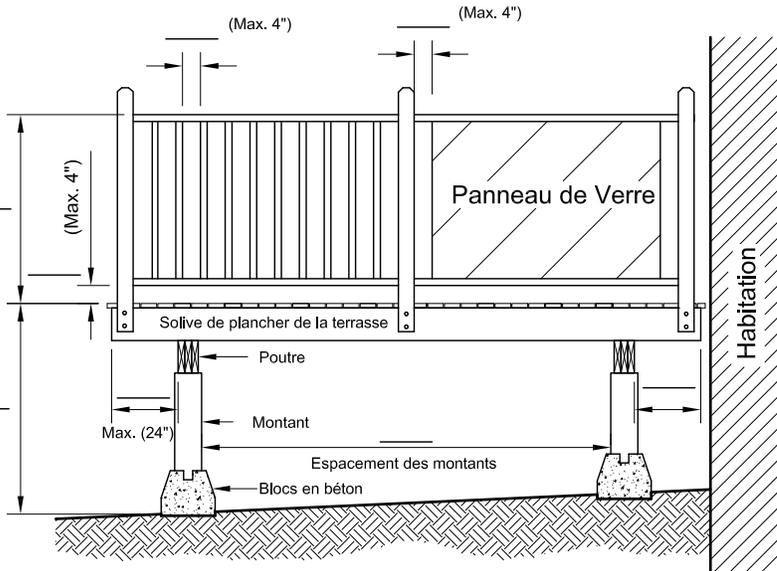
Nombre de Logements : _____

Les dessins ne sont pas à l'échelle

Indiquer les dimensions et l'emplacement des fenêtres et portes

DÉTAILS SUR LA CONSTRUCTION DES TERRASSES ISOLÉES (HABITATIONS UNIFAMILIALES SEULEMENT)

Des détails sur la construction de la terrasse sont requis. Veuillez indiquer les détails suivants :



Les dessins ne sont pas à l'échelle

- Des attaches galvanisées doivent être utilisées.
- Tous les matériaux doivent être résistants aux intempéries.

DÉTAILS SUR LA TERRASSE

DIMENSIONS: _____ X _____

HAUTEUR (SOL AU PLANCHER)(Max. 1.8m):

HAUTEUR DE LA RAMPE:

DIMENSIONS ET ESPACEMENT DES SOLIVES:

PORTÉE DES SOLIVES:

SOLIVE EN PORTE-À-FAUX:

GROSSEUR DES POUTRES:

PORTÉE DES POUTRES:

POUTRE EN PORTE-À-FAUX:

GROSSEUR DES MONTANTS:

ESPACEMENT DES MONTANTS:

FONDATION: DIAMÈTRE DU TUBE SONOCO:

BIG FOOT

PIEUX

BLOCS EN BÉTON - DIMENSIONS:

PROFONDEUR DE LA FONDATION:

DISTANCE MAX. ENTRE LES COLONNES DE SUPPORT:

SOLIVE EN PORTE-À-FAUX

Grosueur des solives	Espaceur des solives		
	12"	16"	24"
2x6	28	20	16
2x8	30	24	20
2x10	39	30	24

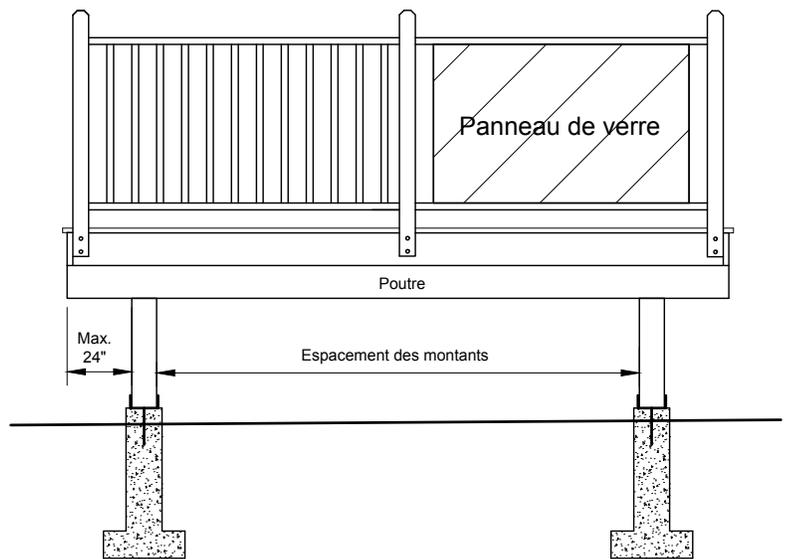
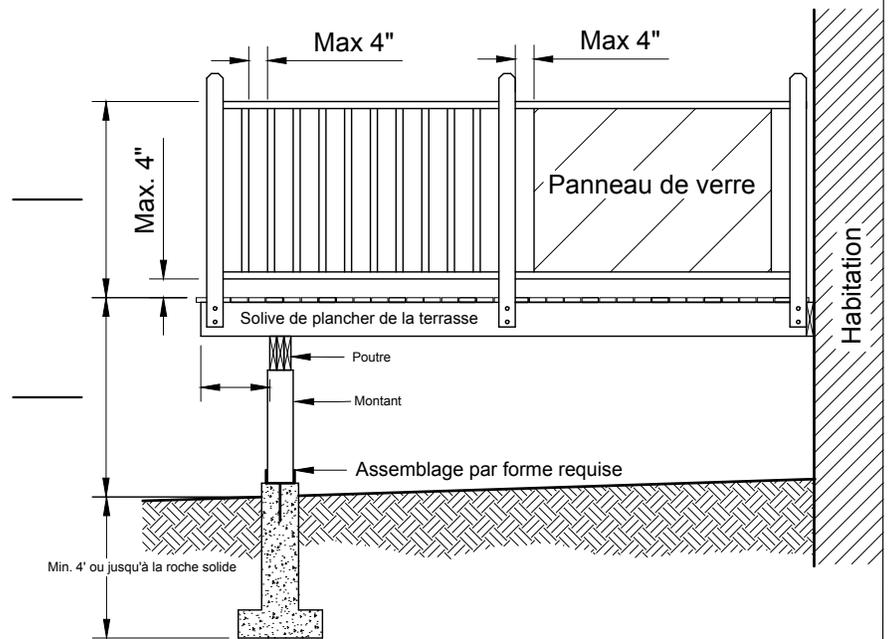
DÉTAILS SUR LA CONSTRUCTION DES TERRASSES RÉSIDENTIELLES CONTIGUES

Des détails sur la construction de la terrasse sont requis. Veuillez indiquer les détails suivants :

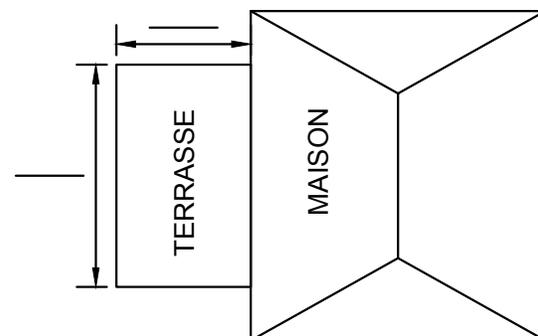
SOLIVE EN PORTE-À-FAUX

Grosueur des solives	Espacement des solives		
	12"	16"	24"
2x6	28	20	16
2x8	30	24	20
2x10	39	30	24

- Des attaches galvanisées doivent être utilisées.
- Tous les matériaux doivent être résistants aux intempéries.
- LES BLOCS EN BÉTON NE SONT PAS PERMIS POUR LES TERRASSES CONTIGUES



Les dessins ne sont pas à l'échelle



DÉTAILS SUR LA TERRASSE

DIMENSIONS: _____ X _____

HAUTEUR (SOL AU PLANCHER):

HAUTEUR DE LA RAMPE:

DIMENSIONS ET ESPACEMENT DES SOLIVES:

PORTÉE DES SOLIVES:

SOLIVE EN PORTE-À-FAUX:

GROSSEUR DES POUTRES:

PORTÉE DES POUTRES:

POUTRE EN PORTE-À-FAUX:

GROSSEUR DES MONTANTS:

ESPACEMENT DES MONTANTS:

FONDATION: DIAMÈTRE DU TUBE SONOCO:

BIG FOOT

PIEUX

PROFONDEUR DE LA FONDATION:

DÉTAILS SUR LA CONSTRUCTION DES TERRASSES RÉSIDENTIELLES CONTIGUES - MAISON À DEUX ÉTAGES

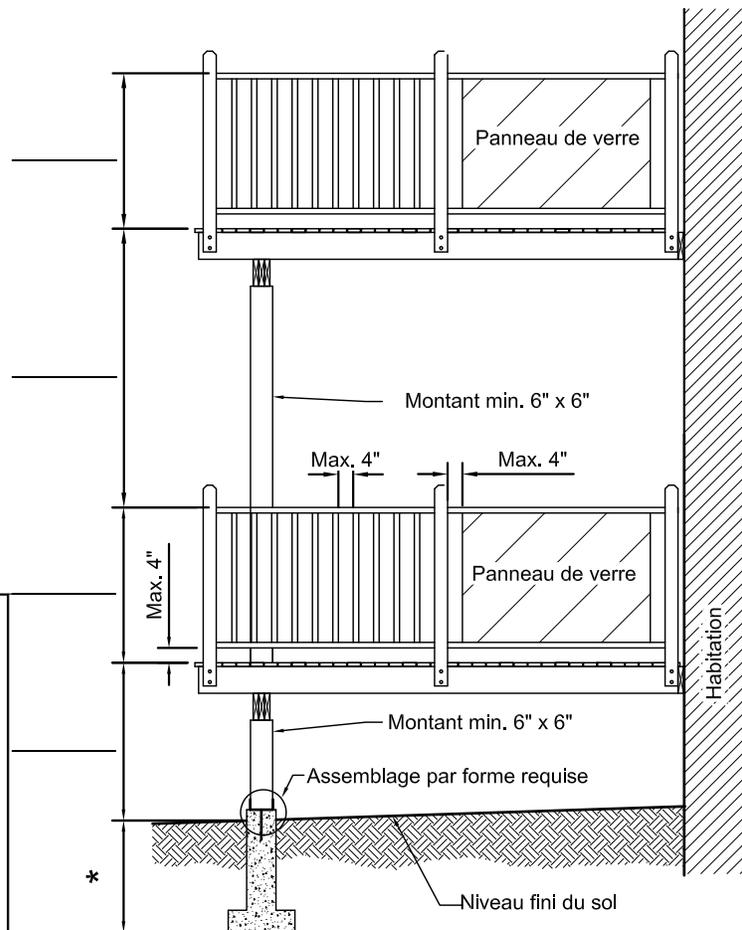
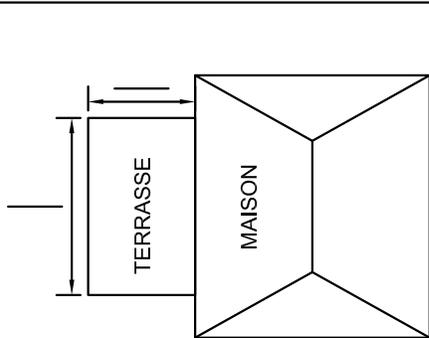
Des détails sur la construction de la terrasse sont requis. Veuillez indiquer les détails suivants :

SOLIVE EN PORTE-À-FAUX			
Grosueur des solives	Espacement des solives		
	12"	16"	24"
2x6	28	20	16
2x8	30	24	20
2x10	39	30	24

- Des attaches galvanisées doivent être utilisées.
- Tous les matériaux doivent être résistants aux intempéries.
- LES BLOCS EN BÉTON NE SONT PAS PERMIS POUR LES TERRASSES CONTIGUES

Post Size

- DIAMÈTRE DU TUBE SONOCO: _____
 Big Foot

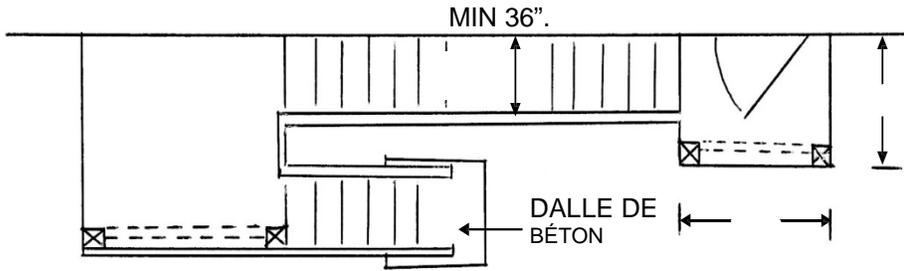


* Min. 4" ou jusqu'à la roche solide **Les dessins ne sont pas à l'échelle**

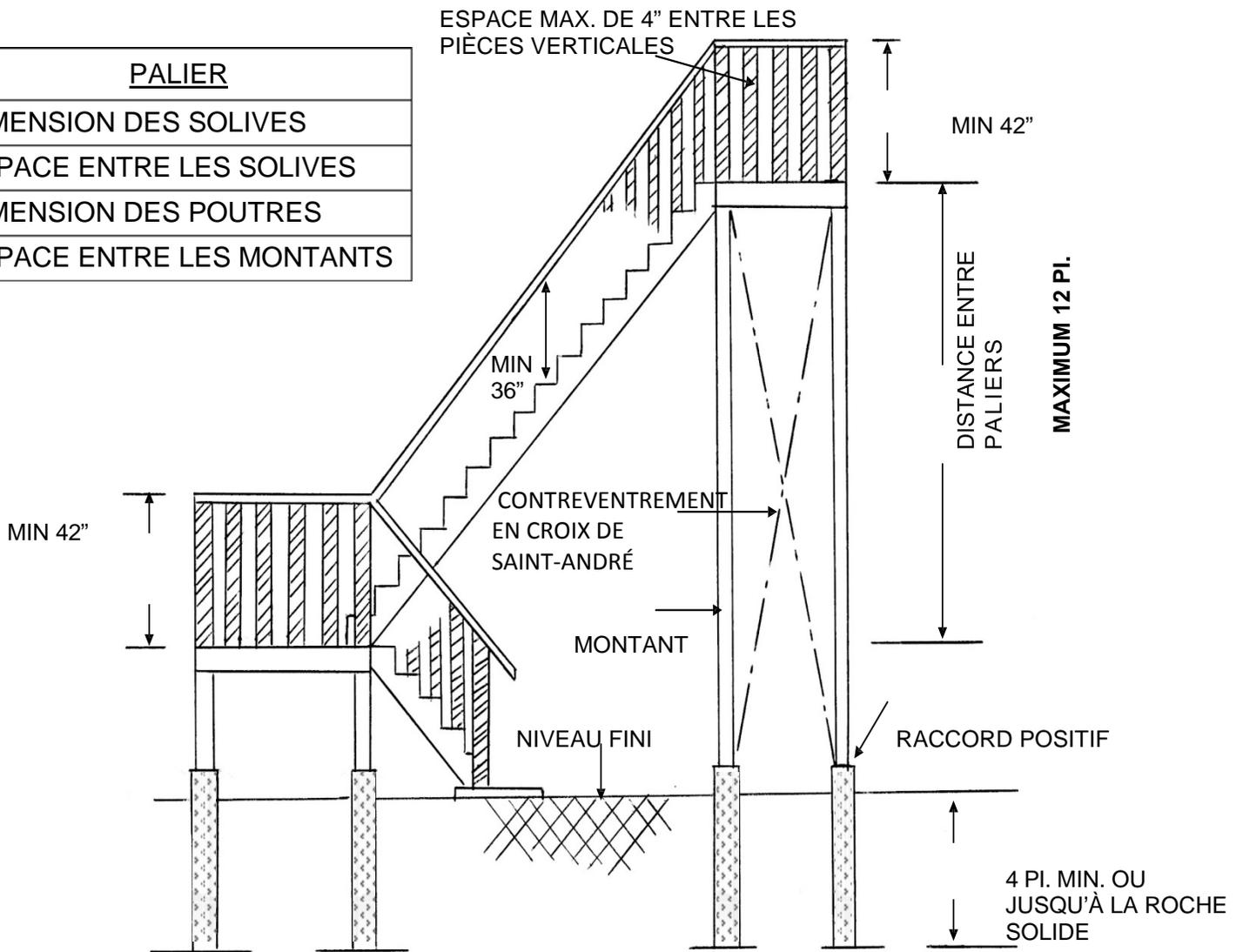
DÉTAILS SUR LA TERRASSE SUPÉRIEURE	DÉTAILS SUR LA TERRASSE INFÉRIEURE
DIMENSIONS: _____ x _____	DIMENSIONS: _____ x _____
HAUTEUR (SOL AU PLANCHER):	HAUTEUR (SOL AU PLANCHER):
HAUTEUR DE LA RAMPE:	HAUTEUR DE LA RAMPE:
DIMENSIONS ET ESPACEMENT DES SOLIVES:	DIMENSIONS ET ESPACEMENT DES SOLIVES:
PORTÉE DES SOLIVES:	PORTÉE DES SOLIVES:
SOLIVE EN PORTE-À-FAUX:	SOLIVE EN PORTE-À-FAUX:
GROSSEUR DES POUTRES:	GROSSEUR DES POUTRES:
PORTÉE DES POUTRES:	PORTÉE DES POUTRES:
POUTRE EN PORTE-À-FAUX:	POUTRE EN PORTE-À-FAUX:
GROSSEUR DES MONTANTS:	GROSSEUR DES MONTANTS:
ESPACEMENT DES MONTANTS:	ESPACEMENT DES MONTANTS:
FONDATION: <input type="checkbox"/> DIAMÈTRE DU TUBE SONOCO:	<input type="checkbox"/> DIAMÈTRE DU TUBE SONOCO:
<input type="checkbox"/> BIG FOOT	<input type="checkbox"/> BIG FOOT
<input type="checkbox"/> PIEUX	<input type="checkbox"/> PIEUX
PROFONDEUR DE LA FONDATION:	PROFONDEUR DE LA FONDATION:

ESCALIER D'ISSUE EXTÉRIEUR TYPIQUE - Feuille 1

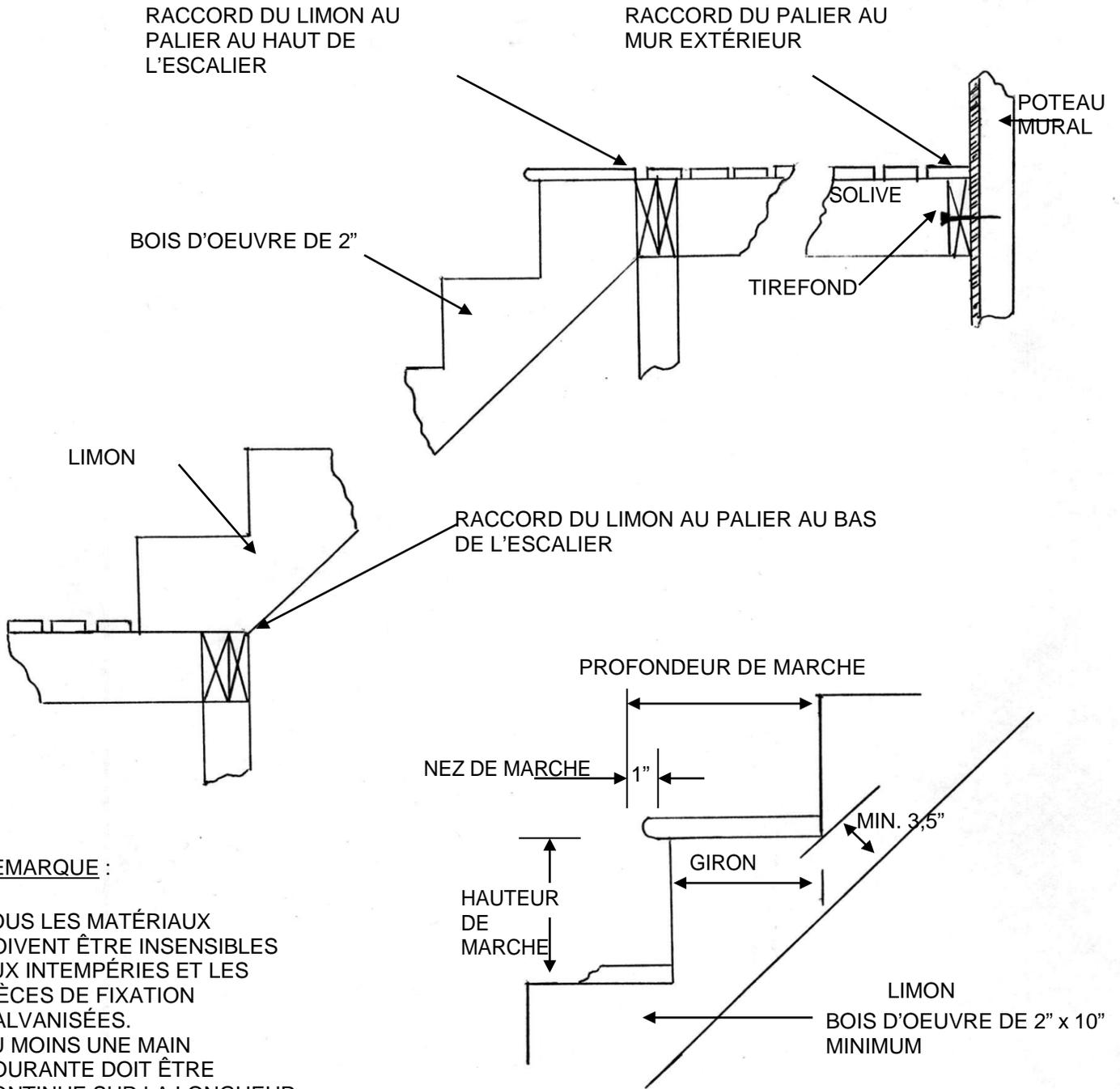
(Partie 9 Code national du bâtiment – Habitations)



PALIER
DIMENSION DES SOLIVES
ESPACE ENTRE LES SOLIVES
DIMENSION DES POUTRES
ESPACE ENTRE LES MONTANTS



ESCALIER D'ISSUE EXTÉRIEUR TYPIQUE - Feuille 2 (Partie 9 Code national du bâtiment – Habitations)



REMARQUE :

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSENSIBLES AUX INTEMPÉRIES ET LES PIÈCES DE FIXATION GALVANISÉES. AU MOINS UNE MAIN COURANTE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR LA LONGUEUR DE L'ESCALIER.

	HAUTEUR		GIRON		PROFONDEUR	
	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN
UNIFAMILIALE	8"	5"	14"	8 ¼"	14"	9 ¼"
LOGEMENTS MULTIPLES	7"	5"	Aucune limite	11"	Aucune limite	11"

DÉTAILS SUR LA CONSTRUCTION TYPIQUES POUR LES RAMPES D'ACCÈS POUR FAUTEUILS ROULANTS

